



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 7 juillet 2020

La circulation de la dengue en baisse. La vigilance recommandée aux voyageurs

Après un pic épidémique atteint fin avril et un haut niveau d'activité épidémique sur plusieurs semaines, la baisse de cas de dengue est bien amorcée. Ainsi, du 22 au 28 juin, 138 cas de dengue ont été confirmés à La Réunion. Toutefois, la circulation du virus persiste dans 23 communes de l'île. Les régions ouest et sud sont toujours les plus touchées. Sur les dernières semaines, après investigations, 6 décès supplémentaires en lien avec la dengue sont rapportés, dont 3 liés directement à la dengue.

L'ensemble des acteurs (autorités sanitaires, communes et intercommunalités, population) doit continuer la lutte contre la propagation du virus dans l'île et appliquer les mesures de prévention pour se protéger et protéger son entourage.

Par ailleurs, en cette période de vacances scolaires, propice aux déplacements, la Préfecture et l'ARS appellent les voyageurs à la vigilance en cas de séjour dans un pays où circule la dengue ou d'autres maladies transmises par les moustiques.

Situation épidémiologique au 7 juillet 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

La quasi-totalité de l'île continue d'être concernée par une circulation virale. Saint-Philippe est la seule commune qui n'a pas rapporté de cas sur ces 4 dernières semaines.

Le nombre de cas se stabilise dans l'ouest (46% des cas). Saint-Paul et Saint-Leu restent les communes les plus touchées.

Dans l'est, une augmentation de cas est observée à Saint-André, Saint-Benoit et Bras-Panon.

Dans le nord-est, les cas sont recensés à Saint-Denis et à Sainte-Marie.

Les principaux regroupements de cas (foyers de dengue) :

Région Sud

- **Saint-Louis** (la Chapelle, Plateau Goyaves, La Pente Vacoas, la Rivière, Le Verval, Le Bois de Nèfles, Les Cocos, Petit Bon Dieu, Roches Maigres, Le Ruisseau Terres Rouges, Le Gol les Hauts, Le Ouaki)
- **Saint-Pierre** (La Ravine Blanche, Condé, Mont Vert les bas, La Vallée, Bois d'Olives, Ravine des Cabris, Sainte Céline, Chemin Stéphane, Concession, Grand Bois, Ligne Paradis, La Morière, Mahavel, Basse Terre les Bas)
- **Les Aviron** (Le Ruisseau, Barouty)

Depuis le début de l'année

- **Plus de 16 200 cas** autochtones confirmés
- **616 hospitalisations**
- **1 656 passages aux urgences**
- **19 décès** (dont 9 directement liés à la dengue)

- **L'Etang Salé** (Pied des Roches, Bois de Nèfles, La Ravine Sèche les bas, Les Canots, L'Entre-Deux, La Roche des Oiseaux)
- **L'Entre-Deux** (La Mare, Le Bras Long, La Ravine des Citrons)
- **Le Tampon** (Le Dix-Neuvième, Le Bras de Pontho, La Chatoire, Champcourt, les 400)
- **Saint-Joseph** (Le Plateau, Vincendo)
- **La Petite Ile** (Charrié)

Région Ouest

- **Saint-Paul** (La Saline, Carosse, Mont Roquefeuil, L'Eperon, Saint Gilles Les Hauts, Plateau Caillou, Fleurimont, La Poudrière, La Grande Fontaine, le Ruisseau, Bouillon, La Plaine, Le Bernica, l'Ermitage, La Saline Les Bains, Trou d'Eau, Jacquot)
- **La Possession** (Moulin Joli, Pichette, St Laurent, Le Centre-Ville, le Camp Magloire)
- **Saint-Leu** (Piton Saint-Leu, Le Butor, Le Plateau, Bois de Nèfles Piton, le Portail, Maduran, Quatre Robinets, Cité Pêcheurs, Centre-ville, la Fontaine, Les Colimaçons, Stella, L'Etang, Dubuisson)
- **Le Port** (Cœur saignant, Cité 20 Décembre, Parc Boisé, Mondon, Cotur, Rivière des Galets)

Région Nord

- **Sainte-Marie** (La Grande Montée, Desbassyns, La Confiance les bas, La Rivière des Pluies)
- **Saint-Denis** (La Source, Sainte Clotilde, Vauban, La Providence, Montgaillard, Piton Bois de Nèfles)
- **Sainte-Suzanne** (Camp des Evis)

Région Est

- **Saint-André** (Milles Roches, La Cressonnière, Ravine Creuse, Cambuston, Fayard, 100 Gaulettes, Lotissement SATEC, Champ Borne)
- **Bras-Panon** (La Rivière du Mât, Les Avocats, Libéria, Les Baies Roses)
- **Saint-Benoit** (Centre-Ville, Bras Canot, Bras Fusil, Saint-Anne, La Confiance)

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS et du SDIS continuent leurs interventions de démoustication jour et nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion du Covid. Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en oeuvre par les Réunionnais.

Informations aux voyageurs

Des maladies transmises par les moustiques circulent actuellement dans plusieurs pays. Des cas de dengue sont observés en particulier dans la zone Océan Indien.

En cette période de vacances scolaires, les voyageurs doivent être vigilants en cas de séjour dans un pays où circule ces maladies. Les mesures de protection suivantes sont recommandées pour éviter de contracter la maladie et risquer de la rapporter sur le territoire réunionnais :

> A leur départ vers une zone à risque :

- consulter un médecin en cas d'apparition des signes de la maladie dans les 7 jours suivants l'arrivée,
- continuer à se protéger contre les piqûres de moustiques dans les jours suivants leur arrivée pour ne pas transmettre la maladie.

> A leur arrivée à La Réunion :

- se protéger contre les piqûres de moustiques pour éviter de contracter la dengue,
- consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Il est important d'utiliser des répulsifs cutanés dans les zones où circule la dengue. Le recours à ces produits reste le moyen le plus efficace pour se protéger et protéger son entourage contre la dengue.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger des piqûres de moustique** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs), **et continuer à se protéger même malade** pour ne pas contaminer son entourage
- **Vider tout ce qui peut contenir de l'eau à son domicile (gîtes larvaires)** : soucoupes et petits objets, vérification de l'écoulement des gouttières, respect des jours d'enlèvement des déchets...
- **Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes** : fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements ou fatigue.
Appelez votre médecin avant de vous rendre à son cabinet médical : il décidera avec vous de la meilleure prise en charge (consultation au cabinet ou à distance) et vous orientera vers un laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue. En effet, avec 3 types de dengue présents sur le territoire, ces personnes peuvent de nouveau être infectées par le virus.



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77
Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter et Facebook @Prefet974